



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquante quatrième session**

Genève, 26 novembre-4 décembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la cinquante quatrième
session***, **, ***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 novembre 2018 à 10h

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recommandations du Sous-Comité formulées à ses cinquante et unième, cinquante deuxième et cinquante troisième sessions et questions en suspens:
 - a) Examen des projets d'amendements déjà adoptés durant la période biennale;
 - b) Explosifs et questions connexes:¹

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/107/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 31 août 2018.

** Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

*** Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=8HKZUm>. À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour obtenir une carte du Palais des Nations ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

¹ Il est prévu qu'après examen préliminaire en plénière, la plupart des questions relatives à ce point de l'ordre du jour soient confiées à un groupe de travail sur les explosifs qui se réunira en parallèle. À sa cinquantième session, le Sous-Comité a considéré que la participation d'experts représentant des secteurs autres que le transport aux travaux du Groupe de travail sur les explosifs était très souhaitable.

- c) Inscription, classement et emballage;
 - d) Systèmes de stockage de l'électricité;
 - e) Transport de gaz;
 - f) Questions diverses en suspens.
3. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
 4. Principes directeurs du Règlement type.
 5. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
 6. Nouvelles propositions d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses.²
 7. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH);³
 - a) Critères relatifs à l'hydroréactivité;
 - b) Épreuves relatives aux matières comburantes;
 - c) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE;
 - d) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH;
 - e) Divers.
 8. Programme de travail pour la période biennale 2019-2020.
 9. Projet de résolution 2019/... du Conseil économique et social.
 10. Élection du bureau pour la période biennale 2019-2020.
 11. Questions diverses.
 12. Adoption du rapport.
-

et a exprimé le souhait que davantage d'experts d'autres secteurs participent à ses sessions à l'avenir (ST/SG/AC.10/C.3/100, par. 91).

² Documents concernant des sujets qui n'ont pas été abordés précédemment par le Sous-Comité au cours de la période biennale 2017-2018.

³ Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux de ce Sous-Comité (TMD) sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute les dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43b)).